



DEPARTEMENT DU RHÔNE



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

BILAN DE LA CONCERTATION

Table des matières

1.	Rappel des objectifs et des modalités de concertation	3
1.1.	Rappel réglementaire	3
1.2.	Les objectifs de la concertation.....	Erreur ! Signet non défini.
1.3.	Les modalités de concertations définies POUR l'élaboration du PLUI-H.....	4
1.3.1.	Des modalités pour informer le public et échanger.....	4
1.3.2.	Des modalités pour permettre aux habitants de formuler leurs observations	4
2.	Présentation des actions de concertation.....	6
2.1.	Des articles visant à informer les habitants.....	6
2.2.	Des réunions publiques.....	10
2.2.1.	Tenue de réunions publiques	10
2.2.2.	Canaux utilisés pour informer de la tenue des réunion publiques	12
2.3.	Une exposition itinérante sur le PLUI-H	13
2.4.	Mise à disposition du public d'un dossier de concertation.....	16
2.5.	Concertation avec les élus communautaires et municipaux, et les autres acteurs du territoire.	17
3.	Bilan de la concertation.....	19
3.1.	Le bilan des contributions des habitants.....	19
3.1.1.	Boîte mail de concertation du public	19
3.1.2.	Courriers reçus	20
3.1.3.	Les registres de concertation	26
3.2.	Bilan général de la concertation	28

1. RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION

1.1. RAPPEL REGLEMENTAIRE

Article L103-2 du code de l'urbanisme. Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1. Les procédures suivantes : a) L'élaboration et la révision du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme ; b) La modification du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ; c) La mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ; d) L'élaboration et la révision de la carte communale soumises à évaluation environnementale ;
2. La création d'une zone d'aménagement concerté ;
3. Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat ;
4. Les projets de renouvellement urbain.

Article L103-3 du code de l'urbanisme. Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1. L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;
2. Le représentant légal de la société SNCF Réseau mentionnée à l'article L. 2111-9 du code des transports ou de sa filiale mentionnée au 5° du même article lorsque l'opération est à l'initiative de l'une de ces deux sociétés ;
3. L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas. Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article L. 103-2 ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent.

Article L103-4 du code de l'urbanisme. Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Article L103-6 du code de l'urbanisme. À l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan. Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. Mise à disposition d'éléments d'information sur les études et la procédure au siège de la communauté de communes, et dans chaque mairie.

1.2. LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme, le PLUi-H doit être élaboré en concertation avec la population, **tout au long de la procédure** et jusqu'à l'arrêt de projet.

Les objectifs de la concertation, tels que définis dans la délibération n° 2018.75 du 7 juin 2018 étaient de permettre à la population, tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi-H jusqu'à l'arrêt de projet :

- D'avoir accès à l'information notamment de partager le diagnostic et les enjeux de territoire,
- D'alimenter la réflexion et l'enrichir en donnant la possibilité de formuler des observations et des propositions,
- D'être sensibilisée aux enjeux d'aménagement et de développement du territoire,
- De s'approprier le projet, les règles d'urbanisme, leurs justifications.

1.3. LES MODALITES DE CONCERTATIONS DEFINIES POUR L'ELABORATION DU PLUI-H

1.3.1. DES MODALITES POUR INFORMER LE PUBLIC ET ECHANGER

Par délibération en date du 7 juin 2018, le conseil communautaire a défini les modalités de concertation de la façon suivante :

- **Mise en disposition d'un dossier synthétique du PLUi-H** : au siège de la communauté de communes et dans chaque mairie ;
- **Création et mise à jour régulière d'une page internet** dédiée au PLUi-H sur le site internet de la communauté de communes et diffusion à chaque grande étape.
- **Organisation de réunions publiques** : présentation de la démarche , du diagnostic et de ses enjeux, des grandes orientations du PADD en amont des débats en conseil puis présentation du règlement avant enquête publique.
- **Organisation d'ateliers avec les acteurs du territoire** (agriculteurs, profession de l'immobilier...).
- **Organisation d'une exposition** sur le diagnostic et les enjeux de développement du territoire au siège de la CCSB.

1.3.2. DES MODALITES POUR PERMETTRE AUX HABITANTS DE FORMULER LEURS OBSERVATIONS

- **Des registres de concertations.** La CCSB a veillé à la mise à disposition d'un registre au siège de la communauté de communes et dans chaque mairie depuis le 12 juillet 2018. À la suite de la perte des registres à Marchamp, Régnié-Durette, Quincié-en-Beaujolais, Saint-Georges-de-Reneins et Fleurie, le Conseil communautaire a délibéré des modalités de concertation complémentaire en date du 15 mai 2025, afin de régulariser la situation. Le Conseil communautaire précise que les registres ont été rouverts respectivement :
 - À Marchamp le 30 septembre 2019 ;
 - À Régnié-Durette le 7 octobre 2019 ;
 - À Quincié-en-Beaujolais le 9 octobre 2019 ;
 - À Saint-Georges-de-Reneins le 19 mai 2022 ;
 - À Fleurie le 7 juin 2022.

Le Conseil communautaire a par la même occasion invité les personnes ayant formulés leurs observations sur les périodes de perte des registres à réitérer leurs requêtes dans les nouveaux registres mis à disposition dans leur mairie de référence.

- **La possibilité d'écrire par courrier postal** adressé au président de la Communauté de communes pendant toute la procédure.
- **La possibilité d'envoi de courriel à l'adresse dédiée** : concertation.plui@ccsb-aonebeaujolais.fr.

2. PRESENTATION DES ACTIONS DE CONCERTATION

2.1. DES ARTICLES VISANT A INFORMER LES HABITANTS

Date de publication	Lieu de diffusion	Titre/ objet de la diffusion
12/05/2018	Le progrès	Le PLUI-H-Valider les objectifs
28/12/2018	Le progrès	Bureau d'études retenu pour le PLUI-H
15/11/2019	Le progrès	Réunion publique du 12 novembre 2018
30/05/2019	Le patriote	Modification du PLU de Régnié Durette
10/10/2019	Le patriote	Conseil municipal défavorable aux propositions de la CCSB sur les changements de destination
29/10/2019	Le progrès	Information sur le PLUI-H et sur les 3 réunions publiques à venir
31/10/2019	Le patriote	Information sur le PLUI-H et sur les 3 réunions publiques à venir
5/12/2019	Le patriote	Bilan de la réunion publique à Juliéнас. information sur le PLUI-H
2022	Journal de la CCSB	Reprise du PLUI-H
16/02/2023	Le patriote	Information sur l'exposition sur le PLUI-H
15/02/2023	Le progrès	Information sur l'exposition sur le PLUI-H
18/07/2024	Le patriote	Avancement du PLUI-H et annonce de réunions publiques en septembre/octobre 2024
26/08/2024	Le progrès	Avancement du PLUI-H et annonce de réunions publiques en septembre/octobre 2024
Janvier 2025	Journal de la CCSB	Zoom sur l'état d'avancement de la procédure
Juillet 2025	Journal de la CCSB	Débat à venir sur le PADD et rappel de la concertation
23/11/2025	Le patriote	Avancement du PLUI-H et annonce de réunions publiques en novembre et décembre 2025

SAÔNE BEAUJOLAIS : LE PLUI-H, UN VÉRITABLE PROJET DE TERRITOIRE

Grâce à ce nouvel outil, la communauté de communes souhaite promouvoir un développement résidentiel raisonné et la mise en œuvre d'une démarche de territoire à énergie positive.

En matière d'urbanisme, l'objectif est de faire passer le territoire de son état actuel à un état futur souhaité. C'est en tout cas la volonté affichée par la Communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB), qui assume cette responsabilité depuis 2017, et qui vient d'adopter son Plan local d'urbanisme (PLU) H en 2021 dans la rédaction du PLU-H. Une opération qui vise à promouvoir un développement résidentiel raisonné et la mise en œuvre d'une démarche de territoire à énergie positive.

Repérer les particularités de chaque commune

En concertation avec la population, chaque commune doit se prononcer sur l'avenir de l'urbanisme à l'échelle intercommunale. Les axes de développement sont discutés en conseil communautaire, cela a permis de valider le projet. Une étape du processus qui garantit la cohérence de l'ensemble.



Bernard Flatazer, président de la CCSB, avec Jacques Duchet, en charge de l'aménagement de l'espace, lors d'une réunion publique.

Le PLU-H ne peut être approuvé, avant un diagnostic territorial a été effectué, sans qu'il n'ait été défini, dans un acte préalable, la politique de la ville. Ce futur PLU-H ouvre la voie à une véritable politique de l'habitat de

réhabilitation du projet. L'habitat ne veut pas dire "habitat" dans le PLU-H, mais une façon de voir les choses, d'analyser et de définir des objectifs, et ainsi, de gagner en efficacité. Les communes, toutes différentes, ont une approche commune : celle de l'aménagement de leur territoire et des enjeux qui y sont liés. Mais, c'est bien à une échelle plus vaste que l'urbanisme de demain se réfléchira autour du territoire de Beaujolais.

— Bernadette Vincent
Communauté de communes Saône Beaujolais

TROIS RÉUNIONS POUR EN SAVOIR PLUS

La CCSB organise trois réunions publiques pour discuter du Plan local d'urbanisme intercommunal : mardi 5 novembre à 19 h 30 à Saint-Jean-d'Arbois (saône Beaujolais), samedi 10 novembre à 18 h 30 à Arbois (saône Beaujolais) et mardi 23 novembre à 18 h 30 à Beaujeu (saône Beaujolais), place de l'Église de la Ville.

jeudi 31 octobre 2019 - N°1262

BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS Société

Définir l'urbanisme au niveau de la communauté de communes

Les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLU-H) approuvés par la communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB) et redéfinissent les règles en terme de droits à la construction notamment.



Bernard Flatazer, président de la CCSB, avec Jacques Duchet, vice-président en charge de l'urbanisme et de l'espace, lors d'une réunion publique.

Depuis 2017, les plans locaux d'urbanisme ne sont plus élaborés à l'échelle de la commune. Les droits à la construction et le zonage des parcelles "travaillent" d'un grand plan local d'urbanisme intercommunal, outil de planification pour anticiper les 500 ans de territoire qui s'étend

sur le territoire de la Vallée de Saône. Le document de planification intercommunal est associé au programme local d'urbanisme intercommunal, qui définit les règles de construction qui s'appliquent à l'ensemble du territoire de la communauté de communes de Saône Beaujolais.

Bien se sera décidé au niveau intercommunal sans l'avis des communes

Valués du point de vue de la planification et du zonage des parcelles, les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLU-H) approuvés par la communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB) et redéfinissent les règles en terme de droits à la construction notamment.

De notre correspondant Marie-Pierre JACQUET

La construction du PLU intercommunal se fait en concertation avec les communes. Le document de planification intercommunal est associé au programme local d'urbanisme intercommunal, qui définit les règles de construction qui s'appliquent à l'ensemble du territoire de la communauté de communes de Saône Beaujolais.

SAÔNE BEAUJOLAIS

Une exposition pour présenter le projet de PLU-H de la CCSB

Depuis 2021, la Communauté de communes Saône Beaujolais a relancé les études de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU-H) et a initié un processus de concertation publique. Une exposition est organisée pour présenter le projet de PLU-H de la CCSB.



Exposition publique montrant des documents et des affiches relatives au projet de PLU-H de la CCSB.

jeudi 16 février 2023 - N°1434

LE PROGRES

mercredi 15 février 2023
Édition : Édition de Villefranche - Sarre
Page 20
480 mots - 2 min

ACTU | BEAUJOLAIS ROUGE — BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

Urbanisme : « On s'adapte aux spécificités du territoire »
Le maire, Jacques Duchet, et Mylène Bourcier, responsable du service urbanisme, présentent le rôle du Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLU-H). L'exposition et la concertation publiques sont déjà en place dans le hall de la mairie jusqu'au 3 mars.

Jacques Duchet, maire de Belleville-en-Beaujolais et vice-président en charge de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme à la CCSB, explique le rôle du PLU-H (Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat) : « C'est un service posant que l'on rend aux communes, il est facilité de s'appuyer mais les communes l'ont fait, et bien sûr il est gratuit pour l'usager. Ce n'est toutefois pas évident pour toutes les communes car leur état d'avancement sur ce sujet n'est pas le même. Mais une chose est sûre, c'est que nous réalisons une économie d'échelle importante, tant sur l'aspect gain de temps que financier ».

Le service urbanisme de la Communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB) est mutualisé avec celui de la commune de Belleville-en-Beaujolais. Il représente un effectif de onze personnes, dont Mylène Bourcier en est la responsable et aussi chef de projet PLU-H.

« Durant toute la procédure, une concertation continue à destination des habitants et acteurs du territoire est menée, avec la mise à disposition dans toutes les communes d'un registre de concertation et la création d'une adresse mail dédiée aux observations du public : urbanisme@ccb-saonebeaujolais.fr ».

« Le responsable poursuit : « Le PLU-H analyse le fonctionnement et les enjeux du territoire, il s'appuie sur le Plan local d'urbanisme et de développement durable (PLUDD) qui est la clef de voûte et sur lequel tous les partenaires travaillent de concert. Ce plan devra être adapté en 2025 et remplacé à terme l'ensemble des documents d'urbanisme existants aujourd'hui (PLU, cartes communales) ».

« L'exposition et la concertation publique sont déjà installées à la mairie ».

« On s'adapte aux spécificités des communes, le courrier postal adressé au président et le conseil local à l'adresse : concertation@ccb-saonebeaujolais.fr. Contact :

URBANISME

UN PLU-H SAÔNE-BEAUJOLAIS EN COURS DE CONSTRUCTION

À la suite de la fusion des deux ex-communes de communes, la CCSB a repris l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU) du Haut-Beaujolais lancé par les communes d'Agueperse, Azolette, Propières, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Saint-Clement-de-Vers, Saint-Gry-de-Vers et les communes déléguées de Deux-Grosnes. Après concertation, le projet a été approuvé réglementairement le 3 février 2022.

En parallèle, la CCSB a relancé en 2021 l'élaboration d'un second plan, valant programme local de l'habitat (PLU-H) et englobant l'ensemble du territoire. La CCSB a défini comme principe fondateur de la démarche le rôle central des communes dans le processus de travail et de décision. Durant le temps d'élaboration du futur document d'urbanisme, les anciens règlements d'urbanisme restent en application.



« document sera rendu exécutoire dès que toutes les formalités administratives auront été accomplies (publicité et transmission en Préfecture). Dates communiquées sous toutes réserves.

PLUIH de Saône Beaujolais : des réunions publiques pour tout savoir

BeaujolaisSaône Beaujolais - Publié le 23 novembre 2025 à 19h01, par Aimeric Aranyos - CJP

La Communauté de communes Saône-Beaujolais (CCSB) organise trois réunions publiques pour présenter et expliquer le plan local d'urbanisme intercommunal, valant programme local de l'habitat (PLUIH).



Cercle et ses vignobles, comme les 34 autres communes de la CCSB, sont au cœur des choix d'aménagement pour l'avenir. (© Aimeric Aranyos)

Le plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUIH), qui fixera les règles d'aménagement pour les quinze prochaines années, sera au cœur des échanges entre les élus et les habitants. Depuis 2018, la CCSB travaille à l'élaboration du PLUIH, un document réglementaire qui définit les zones constructibles, les orientations d'aménagement et les règles d'urbanisme pour les 35 communes du territoire. « La phase d'étude impose l'obligation de mettre en place ces concertations avec le public », explique Quentin Michel, chargé de mission planification à la CCSB.

Trois rendez-vous sont proposés aux habitants pour échanger autour du PLUIH. Le premier se tiendra mardi 23 novembre à 19 h, au théâtre de Beaujeu, pour le secteur des coteaux du Beaujolais. Le second aura lieu mercredi 3 décembre à 19 h, dans la salle des conseils, face à l'entrée de la mairie de Belleville-en-Beaujolais, pour la plaine de Saône. Enfin, le troisième rendez-vous est fixé au mardi 16 décembre à 19 h, à la salle polyvalente du village Les Ardillats, pour le secteur du Haut-Beaujolais.

mesinfo.fr - Le Patriste Beaujolais

LE PROGRES

lundi 26 août 2024
Edition(s) : Edition de Villefranche - Tarare
Page 17
550 mots - 2 min



ACTU | BEAUJOLAIS ROUGE—SAÔNE BEAUJOLAIS

L'urbanisme de demain commence à se dessiner avec les habitants

C'est le futur document de référence : le Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUIH) est de la compétence de la Communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB) qui va organiser trois réunions publiques à ce sujet, deux en septembre et une en octobre.

La Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) a lancé les études de son Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat, plus connu sous l'acronyme « PLUIH ». Une fois entré en vigueur, ce document de planification réglementaire intercommunal concernera tous les habitants souhaitant obtenir une autorisation d'urbanisme en vue d'une construction neuve ou d'une rénovation de bâtiment (permis de construire, permis d'aménagement, déclaration préalable...).

Le PLUIH dicte donc les règles (Est-ce constructible ?) et il va remplacer celui des communes.

Rencontre avec Jacques Duchet, vice-président à l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme de la CCSB et maire de Chénas, et Mylène Bourcier, responsable du service urbanisme et cheffe de projet PLUIH.

Quel est le rôle du PLUIH ?

« Le PLUIH a été co-construit avec les maires des 35 communes du territoire, il analyse le fonctionnement et les enjeux

du territoire, puis il construit un projet de développement respectueux de l'environnement et de la formalisation dans des règles d'utilisation du sol et de constructibilité », résume Mylène Bourcier. « Au départ ça n'a pas été évident de mettre cette compétence aux communes, mais désormais tout le monde va pouvoir s'appuyer sur le même document », pointe Jacques Duchet.

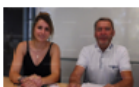
Que permet-il ?

« Il permet la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement (SCoT*), tout en prenant en compte les spécificités du territoire. Il tient compte aussi de la loi ZAN** qui a considérablement changé la vision des choses. Actuellement avec les élus et les parlementaires nous travaillons pour la réalisation du PADD** grâce maîtresse du futur document d'urbanisme », assure Jacques Duchet.

Vous voulez associer les habitants en organisant trois réunions publiques sur le territoire ?

« Oui tout à fait, ce sera l'occasion de rappeler les grands enjeux du diagnostic territorial et de présenter le PADD. Les trois dates, qui suivent le même contenu, sont les suivantes : le jeudi 5 septembre 2024 à 19 h à Lantignié (salle des fêtes), le mardi 10 septembre 2024 à 19 h à Belleville-en-Beaujolais (salle des Conseils), le mardi 15 octobre 2024 à 19 h à Monsols (Maison de la Randonnée et du Trail, salle des Forestiers) », confirme Jacques Duchet.

« Le PLUIH devrait être adopté en 2026, et même s'il y aura des révisions, le PLUIH est conçu pour 10 à 15 ans, par contre les démarches sont très longues car tout est contrôlé par les partenaires de l'État et les délais sont incompressibles. Il remplacera à terme les documents d'urbanisme existants. »



Mylène Bourcier, responsable du service urbanisme et cheffe de projet PLUIH, et Jacques Duchet.

vice-président à l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme de la CCSB et maire de Chénas. Photo Georges Legrand



La communauté de communes Saône-Beaujolais a engagé une mission

flexion sur l'urbanisme à l'échelle de son territoire. Photo d'illustration Maxime Jegat

par De Notre Correspondant Georges Legrand

*SCoT : Schémas de cohérence territoriale. **ZAN :

Zéro artificialisation nette. ***PADD : Projet d'aménagement et de développement durables. Un cahier de doléances (registre de concertation) est à disposition dans chacune des 35 communes.

Des échanges pour comprendre les enjeux

Le PLUIH ne se limite pas à des cartes : il traduit un projet politique et territorial. « Nous expliquerons le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), débattu en conseil communautaire, le 11 septembre dernier », précise Quentin Michel.

Ce document fixe les objectifs en matière de mobilité, de préservation des espaces naturels, de développement économique et d'habitat. Les habitants pourront poser leurs questions sur les zones constructibles, les contraintes réglementaires et les choix opérés par les élus.

« Les citoyens s'intéressent souvent à savoir si tel terrain sera constructible ou non », note Quentin Michel. Les réponses tiendront compte des quotas imposés par la loi Climat zéro artificialisation nette (Zan), qui vise à limiter l'extension des zones urbanisées d'ici 2050.

Un processus collaboratif et transparent

Ces réunions s'inscrivent dans une démarche de concertation continue. Un registre est disponible à la mairie de Belleville-en-Beaujolais, siège de la CCSB et le site internet est régulièrement mis à jour. « L'objectif est de répondre aux questions et de rendre compréhensibles des notions parfois complexes comme les OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) », souligne Quentin Michel.

Après cette phase, la CCSB prévoit d'arrêter le projet en janvier, avant une consultation des services de l'État en 2026 et une enquête publique à l'automne. L'approbation définitive est attendue fin 2026 ou début 2027.

PLUS D'INFOS : WWW.CCSB-SAONEBEAUJOLAIS.FR/AU-QUOTIDIEN/URBANISME/LE-PLUIH-DE-LA-CCSB.

LE PROGRES

lundi 18 novembre 2024
Edition(s) : Edition de Villefranche - Tarare
Page 24
202 mots - 1 min



ACTU | BEAUJOLAIS ROUGE—CHÉNAS

La commission d'urbanisme de Saône Beaujolais rencontre les 35 maires du secteur pour les conseiller

Vendredi 15 novembre, le maire de Chénas, Jacques Duchet, recevait la commission du Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUIH) et les représentants du bureau d'études en Aménagement, urbanisme et architecture (AUA) qui interviennent dans le cadre de missions d'urbanisme réglementaire. Durant sept jours, ces conseillers vont se déplacer dans différentes communes afin d'y rencontrer les 35 maires dépendant de la Communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB) et leur ap-

porter conseils et aide dans l'élaboration de leur PLUIH, un document complexe et indispensable. Vendredi, c'est Chénas et quatre communes avoisinantes qui ont été reçues pour cette première étape de tour communautaire afin d'être conseillés. L'objectif de cette opération itinérante, est de balayer tout le territoire communautaire et d'établir un futur plan de zonage.

Fin 2025, une enquête publique sera effectuée auprès des habitants dans chaque commune, suite à l'élaboration

de ces plans. Au cours de l'année 2026, une fois les enquêtes terminées, ces plans d'urbanisme devront être approuvés. ■



Jacques Duchet, le maire de Chénas, Mylène Bourcier responsable du service urbanisme de la CCSB et les représentants du bureau d'études AUA. Photo Yves Cabot

2.2. DES REUNIONS PUBLIQUES

2.2.1. TENUE DE REUNIONS PUBLIQUES

Ces réunions ont constitué des moments d'expression et d'échanges indispensables à la construction du document d'urbanisme. Au-delà d'informer le public présent et de recueillir leurs remarques et observations, elles ont véritablement permis de faire de la pédagogie sur le projet, mais aussi de désamorcer certaines angoisses existantes. L'acceptation d'un projet passe avant tout par une bonne compréhension de son contenu, d'où l'importance des échanges entre tous les acteurs. Les supports de présentation des réunions publiques étaient ensuite mis en ligne sur le site de la CCSB.

Réunions publiques en 2019

Une première série de réunions publiques se sont tenues en novembre 2019 :

- Le 5 novembre 2019 à Belleville-en-Beaujolais
- Le 12 novembre 2019 à Juliéna
- Le 26 novembre 2019 à Beaujeu.

Elle visait à présenter la démarche de PLUI-H et répondre aux questions suivantes : qu'est-ce qu'un PLUI-H ? Pourquoi un PLUI-H ? Elles ont également permis de présenter les grandes étapes du processus. Elles ont réuni une vingtaine de personnes par réunion.

Les réunions se sont tenues dans chacune des grandes entités géographiques (Haut Beaujolais, les Coteaux viticoles et le Val de Saône), permettant une meilleure répartition des lieux de concertation avec les habitants.



Réunions publiques en 2024

Une deuxième série de réunions publiques s'est tenue entre septembre et octobre 2024, visant à rappeler les grands enjeux du territoire et présenter le contenu du PADD. Ces réunions ont notamment permis de présenter les évolutions législatives sur le ZAN. Elles ont eu lieu :

- Le 5 septembre, à Lantignié
- Le 10 septembre, à Belleville-en-Beaujolais
- Le 15 octobre, à Deux-Grosnes

Elles ont permis de rassembler entre une trentaine et une quarantaine de personnes chacune.

Belleville en beaujolais



Deux-Grosnes



Lantignié



Lors des réunions publiques les habitants se sont exprimés et ont notamment soulevé les points suivants :

- N'y a-t-il pas une contradiction entre le foncier économique qui sera ouvert à l'urbanisation et la préservation de l'environnement/ des ressources naturelles mise en avant dans le PADD ?
- Comment continuer à faire vivre les campagnes, si les changements de destination sont trop contraints ? Si l'on ne permet pas aux artisans de s'installer dans de vieux corps de fermes ?

Des réponses ont pu être apportées par les élus communaux, les techniciens de la CCSB et le bureau d'études présent.

Réunions publiques en 2025

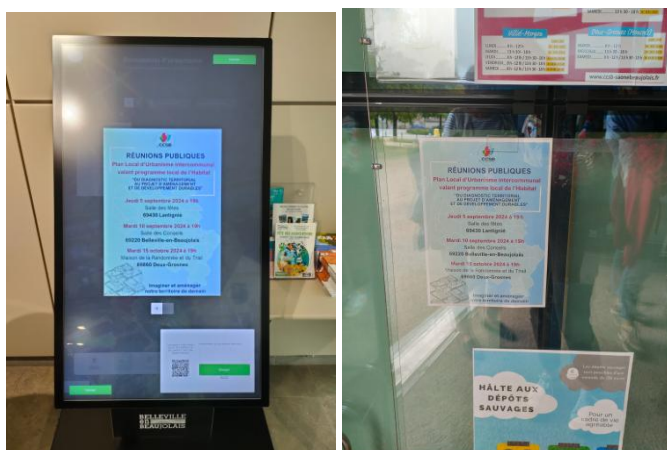
Une troisième et dernière série de réunions publiques a eu lieu en novembre et décembre 2025. Ces réunions ont permis de rappeler le processus et de présenter le projet de PLUi-H (zonage, les principales règles, les orientations d'aménagement et de programmation). Entre 50 et 80 personnes étaient présentes par réunion. Lors des réunions publiques les habitants se sont exprimés principalement sur les points suivants :

- les modalités de concertation (quand est ce que le dossier sera mis en ligne ? quel calendrier avant l'approbation ? quand aura lieu l'enquête publique ? Pourquoi ces délais ? Comment faire des remarques ? Où faire des demandes pour les changements de destination ?)
 - la méthodologie relative à la définition des enveloppes urbaines,
 - le risque de désertification des zones rurales au regard des zonages des hameaux classés en zone A ou N, et des possibilités de constructions limitées avec ces zonages.
- Des réponses ont pu être apportées par les élus communaux, les techniciens de la CCSB et le bureau d'études présent.

2.2.2. CANAUX UTILISES POUR INFORMER DE LA TENUE DES REUNION PUBLIQUES

Afin de garantir la diffusion de l'information, la communication autour des réunions est d'abord passée par la réalisation d'affiches qui ont fait l'objet d'un affichage sur les panneaux réglementaires des communes et au siège de la CCSB. Les réunions publiques ont également été annoncées dans la presse départementale (Le Patriote Beaujolais et le Progrès).

D'autre part, ces informations ont été diffusées sur les sites internet, bulletins municipaux, presse locale... etc.



Election des membres de la chambre d'agriculture	Vos dossiers d'urbanisme en ligne	PanneauPocket
<p> Election des membres de la chambre d'agriculture – électeurs individuels</p> <p> Election des membres de la chambre d'agriculture – professionnels</p>	<p>Nouveau ! Saisie en ligne des dossiers d'urbanisme</p> <p>Le service Urbanisme de la Commune de Julién propose désormais aux habitants et aux professionnels de saisir en ligne les demandes d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, de démolir, d'aménager, certificat d'urbanisme, autorisation de travaux).</p> <p>Le dépôt des dossiers papier sera toujours possible. C'est un service supplémentaire qui est offert à la population. Transmettre en ligne son dossier évite les frais de photocopies et les frais postaux.</p> <p>Concernant les notaires, il est également possible de déposer les déclarations d'intention d'aliéner (DIA).</p> <p>Simple et gratuite, la saisie en ligne, est désormais accessible via ce site internet.</p>	

2.3. UNE EXPOSITION ITINERANTE SUR LE PLUI-H

Une exposition publique lancée en février 2023 au siège de la CCSB a présenté le portrait du territoire aux habitants avant de circuler dans les communes. Elle s'est tenue dans les communes, selon le calendrier suivant :

Concertation PLUi-H - Exposition itinérante

Communes	Secteur	Date de l'exposition
Belleville-en-Beaujolais/Siège de la CCSB	Val de Saône	Du 3 février 2023 au 3 mars 2023, du 6 mars 2023 au 17 mars 2023, du 20 mars 2023 au 31 mars 2023, du 4 avril 2023 au 21 avril 2023, du 2 juin 2023 au 16 juin 2023.
Dracé		
Taponas		
Saint-Georges-de-Reneins		
Corcelles-en-Beaujolais		
Lancié	Coteaux viticoles	Du 19 juin au 7 juillet 2023, du 10 juillet à 21 juillet 2023, du 29 août 2025 au 21 novembre 2025, et mars 2025.
Fleurie		
Chénas		
Beaujeu		
Les Ardillats	Haut-Beaujolais	Du 4 février 2025 au 3 mars 2025 et du 1er avril au 30 avril 2025.
Deux-Grosnes		



Cette exposition a permis de présenter via 4 panneaux les principales thématiques du territoire.

2.4. MISE A DISPOSITION DU PUBLIC D'UN DOSSIER DE CONCERTATION

Les différents documents du PLUi-H ont été mis à disposition du public et ont pu être téléchargés à partir du site internet de la CCSB. Le site internet de la CCSB dispose en effet d'une rubrique urbanisme présentant l'ensemble des procédures d'urbanisme en cours sur son territoire. Les utilisateurs peuvent ainsi y trouver les pièces constitutives du dossier comme le PADD, les délibérations associées et les supports de présentation des réunions publiques.

https://ccsb-saonebeaujolais.fr/au-quotidien/urbanisme/le-plui-h-de-la-ccsb/

ORGANISATION ET TERRITOIRE | AU QUOTIDIEN | ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS | TOURISME ET PATRIMOINE | VIE ÉCONOMIQUE | CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Accueil » Au quotidien » Urbanisme » Le PLUi-H de la CCSB

Le PLUi-H de la CCSB

La Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB), par délibération du 7 juin 2021, a prescrit l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) sur ses 35 communes, pour affirmer un projet de territoire durable et ambitieux à l'échelle de l'intercommunalité et prendre en compte les évolutions législatives en matière d'urbanisme.

Qu'est-ce que le PLUi-H ?

Le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) est un document administratif d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles de constructibilité sur le territoire qui s'imposent à toutes personnes réalisant des travaux dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme, type permis de construire, déclaration préalable...

La mise en œuvre du PLUi-H va permettre :

- La définition d'un véritable projet de territoire, à l'échelle de la CCSB, valorisant les démarches intercommunales comme les projets communaux.
- Une harmonisation des règles, garant d'une plus grande cohérence vis-à-vis des habitants, d'une instruction facilitée tout en prenant en compte et traduisant les spécificités locales.
- La mise en compatibilité avec les lois et documents supra-communaux (lois Grenelle, SCoT du Beaujolais...).
- L'intégration d'un volet habitat, tenant lieu de Programme Local de l'Habitat.
- À l'ensemble des communes, de se doter d'un document d'urbanisme complet, assurant une gestion qualitative de l'espace et de l'urbanisme.
- Un principe d'union territoriale permettant de « peser » face aux projets ou règlements de rang supérieur (État, Région).
- La rationalisation de l'exercice de la compétence avec une mutualisation des coûts et des moyens.

Documents d'urbanisme de la CCSB

- ▭ Périmètre du PLUi-H en cours d'élaboration
- ▭ PLUi de Haut Beaujolais
- ▭ Périmètre du PLU du Saône
- ▭ Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- ▭ Carte communale
- ▭ Sans document d'urbanisme
- ▭ Carte au Règlement National d'Urbanisme

VOTRE CONTACT

Service Urbanisme
 105, rue de la République
 69220 Belleville en Beaujolais
 04 74 66 35 98
 urbanisme@ccsb-saonebeaujolais.fr

Ses objectifs

Son élaboration

La concertation

2.5. CONCERTATION AVEC LES ELUS COMMUNAUTAIRES ET MUNICIPAUX, ET LES AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE

En matière de concertation, différents types de réunions ont eu lieu. Le PLUI-H a aussi permis d'engager une concertation avec l'ensemble des élus des communes et des élus communautaires à tous les stades du projet. Certaines rencontres ont également été tenues avec des professionnels du territoire, dans différents domaines d'activité. Les rencontres ont été, a minima, les suivantes :

- **Des permanences communales.** Elles ont été l'occasion de travailler plus finement à l'échelle de la commune, avec les élus concernant des éléments spécifiques à leur commune. Elles ont eu lieu :
 - En phase de diagnostic, en 2020. Ces réunions menées par la CCSB ont permis des échanges sur les projets communaux.
 - En phase de diagnostic, en 2021. Ces réunions ont permis au bureau d'études une prise de connaissance du territoire et des échanges avec les élus sur les projets communaux.
 - En phase de PADD, en février / mars 2024. Ces réunions ont porté notamment sur les enveloppes urbaines, les disponibilités foncières et les évolutions du contexte législatif.
 - En novembre/ décembre 2024. Ces réunions ont permis de présenter aux élus la première version du zonage sur la commune concernée ainsi que des propositions d'orientations d'aménagement sur les secteurs stratégiques, et de les retravailler avec eux.
 - En juin/ juillet 2025. Les réunions ont été l'occasion de présenter une deuxième version des OAP, ainsi qu'une nouvelle version du zonage, qui a été amendée avec les élus.



- **Des réunions avec le comité de suivi**, permettant de faire notamment le point sur la procédure/ d'arbitrer sur les manières de procéder.
 - En mars 2021 : point sur l'organisation du diagnostic,
 - En septembre 2021 : présentation de la mise à jour du diagnostic
 - En octobre 2021 : présentation du diagnostic du territoire
 - En septembre 2022 : présentation de la logique de la répartition des droits à construire,
 - En décembre 2023 : Présentation du PADD
 - Entre octobre 2024 et novembre 2025 : 5 réunions ont eu lieu pendant la phase réglementaire, permettant de présenter la structure du règlement et de travailler sur les principales dispositions réglementaires, communes à l'ensemble de la CCSB.

- **Les CCM/CIM**, permettant de faire des points d'avancement, à l'ensemble des Maires.
 - En décembre 2021 : présentation du diagnostic du territoire aux Maires.
 - En Mai 2022 : sur les premiers éléments de PADD
 - En décembre 2023 : sur le PADD
 - En octobre 2024 : sur le patrimoine et son intégration dans le PLUI-H
 - En mai 2025 : sur les OAP thématiques
 - En mai 2025 : sur le Règlement/ zonage :

- **Des ateliers méthodologiques, s'appuyant sur les commissions thématiques de la CCSB :**
 - Un atelier en décembre 2021, sur l'habitat,
 - Un atelier en janvier 2022, sur la thématique Environnement, Agriculture, Paysage et Patrimoine.
 - Un atelier en février 2022, sur la thématique Activités économiques, puis en en mai 2022
 - Deux ateliers habitat : en mai 2022, puis en octobre 2022 sur les publics spécifiques.
 - 1 atelier agricole en octobre 2022, permettant une présentation des principaux enjeux du diagnostic et des orientations du PADD à la commission agricole
 - 1 atelier environnement en septembre 2022, puis en avril 2023, visant à préciser la méthodologie pour identifier le patrimoine végétal à protéger dans le PLUI-H
 - 4 ateliers sur le patrimoine, entre janvier 2024 et mars 2025

- **Plusieurs réunions ont été réalisées avec des acteurs du territoire**, notamment :
 - Une association des acteurs locaux sur les enjeux agricoles, avec les exploitants agricoles pour affiner le diagnostic thématique (en 2021).
 - Une réunion de restitution du diagnostic aux acteurs du territoire en juillet 2021
 - Des réunions avec les acteurs de l'habitat dans le cadre de l'élaboration du POA (2024-2025)
 - Des réunions avec les acteurs du patrimoine entre 2023 et 2025

- **Des réunions avec les PPA** ont également eu lieu :
 - En octobre 2021, visant à présenter le diagnostic
 - En juin 2024 , permettant une présentation du PADD
 - en janvier 2025, en vue d'une présentation du dossier avant arrêt, comprenant notamment des éléments sur le règlement/ zonage et OAP
 - En février 2025 : permettant une présentation du POA avant arrêt.



3. BILAN DE LA CONCERTATION

3.1. LE BILAN DES CONTRIBUTIONS DES HABITANTS

3.1.1. BOITE MAIL DE CONCERTATION DU PUBLIC

La boîte mail de la CCSB a permis 68 contributions en lien avec le PLUI-H

Année	Objet des demandes
2019	5 courriels reçus, dont 3 demandes de classements en zone constructible
2020	8 courriels reçus : Dont 3 demandes de classement en zone constructible et 1 maintien en zone agricole
2021	8 courriels reçus, dont 3 demandes de classement en zone constructible et 2 demandes d'information
2022	8 courriels reçus, dont 3 demandes de classement en zone constructible
2023	11 courriels reçus : Dont 2 demandes de classement en zone constructible
2024	11 courriels reçus, dont 5 demandes de classement en zone constructible, 5 demandes d'information et 1 demande de suppression de EBC
2025	28 courriels reçus, Dont 14 demandes de classement en zone constructible, 4 demandes d'information, 2 concernant un changement de destination et 1 demande liée à l'intérêt général de l'association ANHB
2026	1 demande d'information

La majorité des messages concerne des demandes de classement en zone constructible. D'autres courriels portaient sur des demandes d'information ou des changements de destination de bâtiments. Les demandes formulées n'étaient pas toutes recevables au regard des enjeux de réduction de la consommation foncière notamment.

3.1.2. COURRIERS REÇUS

NUMERO	Date contribution	Mail/Courrier/Registre	Territoire (CCSB/Commune concernée)	Objet de la remarque	Thématique	Traduction principale PLU à analyser	Réponse apportée (type/autre) <i>Format identique à observation (mail-mail, courrier-courrier)</i>
2019-1	20/01/2019	Mail	LES ARDILLATS	Souhaite implanter des habitats légers atypiques (yourtes, maison semienterrée, / troglodytiques, roulottes...) pour activité touristique	Activité touristique	Prise en compte d'un projet particulier de type SEICAL	Réponse type envoyée le 19/07/2019
2019-2	08/02/2019	Mail	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Souhaite que sa parcelle soit classée en zone constructible, sachant que la route de Grille Midi est viabilisée	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse type envoyée le 19/07/2019
2019-3	21/09/2018	Mail	CHIROUBLES	Souhaite que sa parcelle soit classée en zone constructible, sachant que c'est viabilisé	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse type envoyée le 19/07/2019
2019-4	07/03/2019	Mail	LANCIÉ	Souhaite que ses parcelles soit classées en zone constructible, car pas inclus dans une zone à risque, ne nuisent en rien à l'environnement, aujourd'hui sont en jachère et joutent un	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse type envoyée le 19/07/2019
2019-5	13/05/2019	Courrier	LANCIÉ	Souhaite que ces parcelles soit classées en zone constructible, car conteste le caractère agricole de ces terrains	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse type envoyée le 19/07/2019
2019-6	11/06/2019	Courrier	CCSB	Est-il normal qu'un lotissement soit prévu en zone inondable et labellisé UNESCO	Protection environnement	Protection d'un espace, bâti, corridor écologique	Pas de réponse (courrier anonyme)
2019-7	18/07/2019	Mail	VILLIÉ-MORGON	Souhaite la modification du zonage de ces parcelles (ou d'une partie) pour construire une habitation à énergie positive.	Habitat	Classement en zone constructible	Demande de précision envoyée le 19/07/2019
2019-8	11/07/2019	Courrier	ODENAS	Était classée en ZAD et vendue à un promoteur avant la création du PLU d'Odenas qui n'a plus permis ce projet. Souhaite la modification du zonage de la parcelle (à ce jour en zone	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 30/07/2019 par ODENAS
2019-9	01/07/2019		REGNIÉ-DURETTE	Demande de passage en zone constructible refusée par la mairie, ne trouve pas cela normal et veut revoir la question des zones constructibles sur la commune de régnié-durette (très important	Habitat	Classement en zone constructible	Transmis par enquête habitant, pas de réponse apportée
2019-10	01/07/2019		REGNIÉ-DURETTE	Veut partager sa parcelle en 2 car trop grande et demande à ce qu'elle puisse être constructible, refus de la mairie + se demande sur pourquoi les vignes arrachées ne deviennent pas	Habitat	Classement en zone constructible	Transmis par enquête habitant, pas de réponse apportée
2019-11		Registre	ODENAS	Était classée en ZAD et vendue à un promoteur avant la création du PLU d'Odenas qui n'a plus permis ce projet. Souhaite la modification du zonage de la parcelle (à ce jour en zone	Habitat	Classement en zone constructible	Pas de réponse apportée
2019-12	22/01/2019	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Souhaite faire repérer le bâtiment qui n'est plus lié à une exploitation agricole, afin de permettre son changement de destination dans le cadre de son réaménagement	Activité agricole	Repérage en changement de destination	Réponse courrier le 28/02/2019
2019-15	06/08/2018	Registre	CHIROUBLES	Souhaite un classement en zone constructible de cette parcelle avec desserte et réseaux à proximité déjà à proximité	Habitat	Classement en zone constructible	Pas de réponse apportée
2019-16	09/11/2018	Registre	CHIROUBLES	Souhaite un classement en zone constructible (desserte et réseaux déjà à proximité)	Habitat	Classement en zone constructible	Pas de réponse apportée
2019-17	18/02/2019	Registre	CHIROUBLES	Souhaite un classement en zone constructible (desserte et réseaux déjà à proximité)	Habitat	Classement en zone constructible	Pas de réponse apportée
2019-18	12/04/2019	Registre	CHIROUBLES	Souhaite un classement en zone constructible	Habitat	Classement en zone constructible	Pas de réponse apportée
2019-19	18/04/2019	Registre	CHIROUBLES	Souhaite un classement en zone constructible, pour les parcelles AB209 A398 et A64 desserte et réseaux déjà à proximité	Habitat	Classement en zone constructible	Pas de réponse apportée
2019-20	13/06/2019	Registre	CHIROUBLES	Souhaite un classement en zone constructible, eau et électricité à proximité accessibilité par voie	Habitat	Classement en zone constructible	Pas de réponse apportée
2019-21	13/06/2019	Registre	CHIROUBLES	Souhaite un classement en zone constructible, eau et électricité à proximité accessibilité par voie	Habitat	Classement en zone constructible	Pas de réponse apportée
2019-22	16/09/2019	Courrier	SAIN-LAGER	Souhaite le classement en zone constructible. Elle est enclavée et limitrophe avec d'autres parcelles contruites et viabilisées, tout à l'égout, bordure et accès routes départementales.	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse Courrier le 19/09/2019
2019-23	22/09/2019	Mail	MARCHAMPT	acquisition de cette propriété et demande de certificat d'urbanisme faite en avril 2004 sous le n°J0009, pour une construction de 250m², sur la parcelle 125 et 126, acceptée le 16 septembre 2004. Suite à la modification du PLUI parcelles constructibles sont passées à zone agricole alors que parcelle n°45, attenante au terrain et sans accès direct à une route, est devenue constructible	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse mail le 23/09/2019

2019-24	20/11/2019	Courrier	CHARENTAY	Classement en zone constructible actuellement équipé de tout à l'égout, eau, électricité.	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 22/11/2019
2019-25	29/10/2019	Courrier	REGNIÉ-DURETTE	Demande de classement en terrain constructible d'une parcelle classée en zone agricole	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 26/11/2019
2019-26	28/10/2019	Courrier	REGNIÉ-DURETTE	demande de classement en zone constructible	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 26/11/2019
2019-27	26/11/2019	Courrier	REGNIÉ-DURETTE	Demande de classement en zone constructible du reste de la parcelle AM69 situé au cœur du village (une partie déjà en ZC). Cette demande intervient dans l'objectif d'effectuer un aménagement foncier global cohérent sur	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 26/11/2019
2019-28	04/11/2019	Courrier	REGNIÉ-DURETTE	demande de classement en zone constructible appartenant à leur groupe foncier agricole	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 26/11/2019
2019-29		Registre	CHÉNAS	demande de classement en zone agricoles des parcelles C227A C229A et B, C230 A et B, C224. Et de la parcelle C231 en zone U	Activité agricole	Autre	Réponse courrier le 26/02/2020
2019-30	23/19/2019	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande de classement A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 26/02/2020
2020-01	19/12/2019	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande de classement A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 26/02/2020
2020-01	19/12/2019	Courrier	SAINT-LAGER	Demande de classement A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 26/02/2020
2020-02	09/01/2020	Courrier	JULIÉNAS	Demande de classement A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 26/02/2020
2020-03	03/04/2020	Mail	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande de maintien classement zones As aux	Habitat	Autre	
2020-04	18/03/2020	Courrier	DRACÉ	Demande de classement A vers AU	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 20/05/2020
2020-05	09/06/2020	Courrier	CHARENTAY	Demande classement Aa vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 2/07/20
2020-06	25/09/2020	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande classement A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 26/10/20
2020-07	22/10/2020	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Souhaite voir passer cette parcelle en terrain constructible qui de son isolement au milieu des constructions représente un problème pour l'exploitant qui y cultive la vigne	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 26/10/20
2020-08	19/09/2020	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Souhaite que soit réexaminé l'implantation d'un cheminement piéton	Autre		
2021-01	21/01/2021	Mail	CHIROUBLES	Demande classement A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse mail le 8/02/21
2021-02	19/01/2021	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande classement A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 24/02/21
2021-03	12/02/2021	Courrier	DRACÉ	Demande classement A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 24/02/21
2021-04	16/02/2021	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande de classement en zone constructible de tout ou une partie du terrain concerné	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 17/03/2021
2021-05	15/04/2021	Courrier	LANCIÉ	Demande classement A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 10/05/2021
2021-06	19/04/2021	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande d'information si passage classement A vers U en projet	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 10/05/2021
2021-07	27/04/2021	Courrier	LANCIÉ	Demande classement en AB et UI (A 0561 à A 0559), de UA en UB (A 0253 à A 0269), en AB (F	Activité agricole	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 10/05/2021
2021-08	17/05/2021	Mail	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande classement en zone non agricole pour permettre une extension	Habitat	Autre	Réponse mail le 10/06/2021
2021-09	17/05/2021	Courrier	Lancié	Demande de classement de Aa vers Ab pour permettre un projet agricole	Activité agricole	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 29/06/2021
2021-10	30/06/2021	Courrier	Lancié	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 1/07/2021
2021-11	17/02/2021	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 21/07/2021
2021-12	26/05/2021	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 21/07/2021
2021-13	04/05/2021	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de Nca vers Nco	Activité touristique	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 21/07/2021

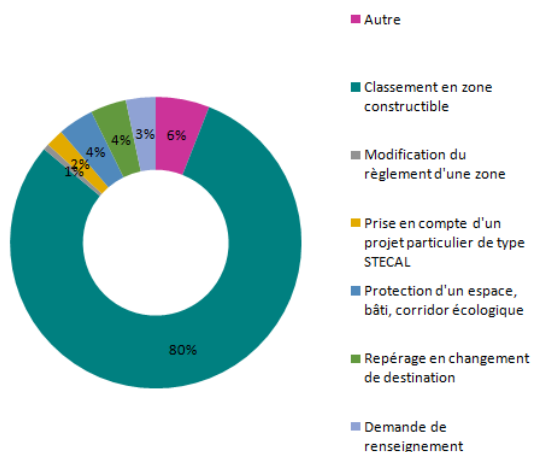
2021-14	25/06/2021	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande d'exercer une activité de restauration	Activité économique	Modification du règlement d'une zone	Réponse courrier le 21/07/2021
2021-15	15/07/2021	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de changement de destination	Habitat	Repérage en changement de destination	Réponse courrier le 21/07/2021
2021-16	27/07/2021	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 9/08/2021
2021-17	23/06/2021	Courrier	JULLIÉ	Demande de classement de A/N vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 9/08/2021
2021-18	28/11/2021	Courrier	Lancié	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 24/11/2021
2021-19	08/11/2021	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de NCO vers UH	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse courrier le 24/11/2021
2021-20	06/12/2021	Courrier	Lancié	Demande de classement vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier et mail le 6/12/2021
2022-01	17/01/2022	Courrier	LANCIÉ	Demande de classement vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 24/01/2022
2022-02	14/01/2022	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 18/02/2022
2022-03	01/02/2022	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande de classement vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 18/02/2022
2022-04	17/01/2022	Courrier	FLEURIE	Demande de classement vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 18/02/2022
2022-05	17/01/2022	Courrier	CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 18/02/2022
2022-06	04/02/2022	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 18/02/2022
2022-07	12/02/2022	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 18/02/2022
2022-08	28/02/2022	Courrier	SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU	Demande de classement vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 28/02/2022
2022-09	25/02/2022	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande classement A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 28/02/2022
2022-10	01/03/2022	Courrier	SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU	Demande classement A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 2/03/2022
2022-11	01/04/2022	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 4/04/2022
2022-12	04/04/2022	Mail	DRACÉ	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 9/04/2022
2022-13	06/04/2022	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 12/04/2022
2022-14	27/06/2022	Courrier	FLEURIE	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 6/07/2022
2022-15	29/06/2022	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 6/07/2022
2022-16	12/07/2022	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 1/08/2022
2022-17	18/07/2022	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de N vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 1/08/2022
2022-18	19/07/2022	Mail	CHARENTAY	Demande de classement de 2AU vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 1/08/2022
2022-19	25/08/2022	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 15/09/2022
2022-20	25/08/2022	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande de classement de N vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 15/09/2022
2022-21	13/09/2022	Courrier	CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Autre	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 24/10/2022
2022-22	13/09/2022	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande de classement de AS vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 15/09/2022
2022-23	24/09/2022	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Prescriptions d'éléments du paysage à abroger	Protection environnement	Autre	Réponse par courrier le 11/10/2022
2022-24	23/09/2022	Courrier	CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 2/11/2022
2022-25	17/10/2022	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de changement de destination	Habitat	Repérage en changement de destination	Réponse par courrier le 2/11/2022
2022-26	17/10/2022	Courrier	CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 2/11/2022
2022-27	27/09/2022	Courrier	CHARENTAY	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 16/11/2022
2022-28	30/11/2022	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 2/12/2022
2022-29	01/12/2022	Courrier	VILLÉ-MORGON	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 9/12/2022
2022-30	16/12/2022	Courrier	CHARENTAY	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 19/12/2022

2023-01	04/02/2023	Mail	DRACÉ	Relance - Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par mail le 10/02/2023
2023-02	14/02/2023	Mail	SAINT-BONNET-DES-BRUYERES	Demande changement de destination	Habitat	Repérage en changement de destination	Réponse par courrier le 22/02/2023
2023-03	15/02/2023	Mail	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS				
2023-04	27/02/2023	Courrier	LANCIÉ	Relance - Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le
2023-05	15/03/2023	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Relance - Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le
2023-06	04/04/2023	Courrier	VILLIÉ-MORGON	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 2/06/2023
2023-07	09/02/2022	Courrier	VILLIÉ-MORGON	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 2/06/2023
2023-08	09/05/2023	Courrier	VILLIÉ-MORGON	Demande changement de destination	Habitat	Repérage en changement de destination	Réponse par courrier le 2/06/2023
2023-09	07/06/2023	Mail	CHARENTAY	Demande de classement de 2AU vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 17/08/2023
2023-10	10/06/2023	Courrier	CHARENTAY	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 17/08/2023
2023-11	26/09/2023	Courrier	FLEURIE	Demande suppression EBC	Protection environnement	Autre	Réponse par courrier le 3/11/2023
2023-12	03/10/2023	Courrier	REGNIÉ-DURETTE	Demande révision aléas inondation	Protection environnement	Autre	Réponse par mail le 10/10/2024
2023-13	09/10/2023	Courrier	VILLIÉ-MORGON	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le
2023-14	16/11/2023	Courrier	CHARENTAY	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le
2023-15	23/11/2023	Mail	CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par mail le 12/12/2023
2023-16	20/06/2023	Mail	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par mail le 18/07/2023
2023-17	13/07/2023	Mail	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par mail le 18/07/2023
2023-18	31/07/2023	Mail		Demande d'information sur avancement procédure PLUI-H		Autre	Réponse par mail le 01/08/2023
2024-01	08/03/2024	Courrier	VILLIÉ-MORGON	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le
2024-02	22/03/2024	Mail	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par mail le 21/06/2024
2024-03	02/04/2024	Mail	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par mail le 21/06/2024
2024-04	08/04/2024	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 19/06/2024
2024-05	11/04/2024	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le
2024-06	06/06/2024	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 19/06/2024
2024-07	18/06/2024	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 19/06/2024
2024-08	05/07/2024	Mail	CHARENTAY	Demande de classement de 2AU vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par mail le 01/08/2024
2024-09	15/07/2024	Mail	DRACÉ	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par mail le 25/07/2024
2024-10	16/07/2024	Mail		Renseignement état d'avancement et réunion publique			Réponse par mail le 25/07/2024
2024-11	18/10/2024	Mail	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par mail le 21/11/2024
2024-12	18/10/2024	Mail	VILLIÉ-MORGON	Renseignement état d'avancement et réunion publique			Réponse par mail le 21/10/2024
2024-13	22/10/2024	Mail	VILLIÉ-MORGON	Demande de classement de A vers U	Habitat		Réponse par mail (boite concertation) le
2024-14	24/10/2024	Mail	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier du 11/12/2024
2024-15	24/10/2024	Mail	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Même réponse que 2024-05
2024-16	24/10/2024	Mail	LANTIGNIÉ	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par mail le 11/12/2024
2024-17	08/11/2024	Mail	FLEURIE	Demande suppression EBC	Protection environnement	Autre	Réponse par mail (boite concertation) le 15/01/2025
2024-18	21/11/2024	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande de classement de N vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par mail le 20/12/2024 car pas d'adresse
2024-19	26/11/2024	Courrier	CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier du 11/12/2024
2024-20	13/12/2024	Courrier	CHARENTAY	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par mail (boite concertation) le
2024-21	23/12/2024	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 11/02/2025

2025-01	07/01/2025	Courrier	SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU	Contestation du zonage V1 : Des parcelles en zone constructible dans la carte communale, reclassées en zone A dans la V1	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 11 avril 2025
2025-02	15/01/2025	Courrier	TAPONAS	Demande de classement de parcelles en zone bleue du PPRNI en UD	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 11 avril 2025
2025-03	28/01/2025	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande de classement de N1 vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 11 avril 2025
2025-04	30/01/2025	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande d'autoriser les activités touristiques et d'hébergement	Activité touristique	Prise en compte d'un projet particulier de type STECAL	Réponse par courrier le 11 avril 2025
2025-05	05/02/2025	Courrier	VILLIÉ-MORGON	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Aucune réponse attendue
2025-06	17/02/2025	Courrier	CHARENTAY	Demande de classement de N vers U	Activité agricole	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 11 avril 2025
2025-07	17/02/2025	Courrier	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Autre	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 11 avril 2025
2025-08	24/02/2025	Courrier	SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 11 avril 2025
2025-09	06/04/2025	Courrier	SAINT-GEORGES-DE-RENEINS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 11 avril 2025
2025-10	24/02/2025	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 29/07/2025
2025-11	24/03/2025	Courrier	CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement en A/N	Protection environnement	Protection d'un espace, bâti, corridor écologique	Réponse par courrier le 24/07/2025
2025-12	26/03/2025	Courrier	CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 24/07/2025
2025-13	22/04/2025	Courrier	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 29/07/2025
2025-14	02/05/2025	Courrier	CHIROUBLES	Demande de classement de A vers U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 19/08/2025
2025-15	28/04/2025	Courrier	DEUX-GROSNES	Demande de classement en A pour parcelles A372 et A3208 et en U pour parcelles A5220-221-222-223-224	Activité agricole	Protection d'un espace, bâti, corridor écologique	Réponse par courrier le 14 mai 2025
2025-16	12/05/2025	Courrier	CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement en A	Protection environnement	Protection d'un espace, bâti, corridor écologique	Réponse par courrier le 24/07/2025
2025-17	17/03/2025	Courrier	CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement en A	Protection environnement	Protection d'un espace, bâti, corridor écologique	Réponse par courrier le 24/07/2025
2025-18	20/03/2025	Courrier	CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement en A	Protection environnement	Protection d'un espace, bâti, corridor écologique	Réponse par courrier le 24/07/2025
2025-19	21/03/2025	Courrier	DEUX-GROSNES	Demande de classement U1 en Ub	Habitat	Autre	Réponse par courrier le 28/07/2025
2025-20	02/06/2025	Courrier	CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	Demande de classement en UA	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 24/07/2025
2025-21	15/07/2025	Courrier	SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE	Demande de classement en U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse par courrier le 25/11/2025
2025-22	27/08/2025	Courrier	CHARENTAY	Demande changement de destination	Habitat	Repérage en changement de destination	Réponse par courrier le 25/11/2025
2025-23	31/11/2025	Courrier	MARCHAMPT	Demande STECAL	Activité touristique	Prise en compte d'un projet particulier de type STECAL	Réponse à la signature
2025-24	02/12/2025	Courrier	JULLÉ	Demande de suppression ER et NP PLU actuel	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse à la signature
2025-25	22/12/2025	Courrier	FLEURIE	Demande de classement en U	Habitat	Classement en zone constructible	Réponse à la signature

Chacune des demandes reçues a été examinée. La CCSB a néanmoins pris note des éléments et les a intégrés à sa réflexion au moment de la définition du zonage et du règlement. Les élus communaux ont notamment relayé les demandes de leurs administrés. Les demandes formulées n'étaient pas toutes recevables au regard des enjeux de réduction de la consommation foncière notamment. Des ajustements de zonage ont pu être réalisés, dès lors qu'ils étaient compatibles avec les lois en vigueur, et avec une logique d'intérêt général.

Objet des demandes



Près de 80% des demandes des habitants portaient sur la demande de reclassement de leur parcelle d'une zone A/ou N en zone U.

3.1.3. LES REGISTRES DE CONCERTATION

Dans chacune des communes, des registres ont été mis à disposition du public, permettant au public d'y consigner ses remarques concernant le PLUI-H. Les données suivantes ont été anonymisées.

Commune	Relevé registre de concertation n°1	Relevé registre de concertation n°2 (4/12/2019)	Relevé registre de concertation n°3 (Juillet 2020)	Relevé registre de concertation n°4 (Février 2022)	Relevé registre de concertation n°5 (Décembre 2023)	Relevé registre de concertation n°6 (Décembre 2024)	Relevé registre de concertation n°7 (Janvier 2026)
CCSB	ok le 19/08/2019	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Les Ardillats	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	1 observation	aucune observation
Beaujeu	Pas d'observation au 19/09/2019	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Belleville-en-Beaujolais	ok le 19/08/2019	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	1 observation
Cenves	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Cercié	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Charentay	pas de commentaire le 19/09/2019	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Chénas	aucune observation	1 observation transmise	aucune observation	1 observation transmise	1 observation transmise	aucune observation	aucune observation
Chiroubles	OK LE 09/09/2019	aucune observation	aucune observation	1 observation transmise	1 observation transmise	aucune observation	aucune observation
Corcelles-en-Beaujolais	Pas de commentaire le 09/07/2019	aucune observation	aucune observation	Registre initial perdu : Un nouveau registre remis le 19	aucune observation	1 courrier (Courrier Menuiserie DORME)	Aucune observation 7 courriers
Deux-Grosnes (Ex Avenas)	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Deux-Grosnes (Ex Monsols)	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Deux-Grosnes (Ex Ouroux)	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Deux-Grosnes (Ex St Christophe)	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Deux-Grosnes (Ex St-Jacques-des-Arrêts)	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Deux-Grosnes (Ex St Mamert)	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Deux-Grosnes (Ex Trades)	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Dracé	appel ok en attente de retour par mail le 19/09/2019	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Emeringes	aucune observation	aucune observation	aucune observation	Registre initial perdu : Un nouveau	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Fleurie	pas de commentaire le 19/09/2019	aucune observation	aucune observation	Registre initial perdu : Un nouveau	aucune observation	aucune observation	Aucune observation 1 courrier
Juliénas	aucune	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune	aucune observation	aucune observation
Jullié	pas de commentaire le 19/09/2019	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Lancié	pas de commentaire le	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Lantignié	pas de commentaire le	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	Aucune observation
Marchampt	aucune observation	envoi le 13/12 prévu en attente	Quelques observations réceptionnées	1 observation transmise	Des observations transmises	aucune observation	2 observations
Odenas	aucune observation	aucune observation	aucune observation	Registre initial perdu : Un nouveau	aucune observation	aucune observation	aucune observation

Propières	aucune observation	aucune observation	aucune observation	Registre initial perdu : Un nouveau registre remis le 19 mai 2022	aucune observation	aucune observation Registre de 2018 retrouvé dans les archives	aucune observation
Quincié-en-Beaujolais	aucune observation	aucune observation	aucune observation	Aucune observation. Plusieurs courriers transmis systématiquement à la CCSB. Réponse type apportée au dépositaire par voie postale.	Aucune observation. Plusieurs courriers transmis systématiquement à la CCSB. Réponse type apportée au dépositaire par voie postale.	Plusieurs courriers transmis	1 observation et 3 courriers
Régnié-Durette	aucune observation	Quelques remarques transmises par mails via marine	aucune observation	aucune observation	aucune observation	Aucune observation. Un courrier transmis (Triboulet)	4 observations + 2 courrier
Saint-Didier-sur-Beaujeu	aucune observation	aucune observation	Aucune observation	Un courrier transmis. Une réponse type envoyée en retour	aucune observation	Aucune observation. Un courrier transmis (Butty)	0 observation + 2 courriers
Saint Etienne la Varenne	aucune observation	aucune observation	Aucune observation	Registre perdu : un nouveau registre remis le 19 mai 2022	2 observations	Aucune observation	En attente
Saint-Georges-de-Reneins	aucune observation	aucune observation	aucune observation	Registre perdu : Un nouveau registre ouvert le 19 mai 2022	aucune observation	Des courriers de 2020-2021-2022-2023-2024 transmis par Florian.	aucune observation
Saint Lager	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Taponas	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	Courrier de Monsieur Laguide	aucune observation
Vauxrenard	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Vernay	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Villié-Morgon	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	En attente
Saint Igny de Vers	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	En attente
Azolette	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Saint-Bonnet-des-Bruyères	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation
Aigueperse	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	En attente
Saint Clément de Vers	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	aucune observation	En attente

Dans les registres de concertation, les remarques ont notamment porté sur la préservation des boisements, la lutte contre la désertification et les coûts induits par l'extension des réseaux pour les nouvelles zones constructibles.

3.2. BILAN GENERAL DE LA CONCERTATION

Ce dernier point dresse le bilan et retour d'expérience sur l'ensemble des outils mis en œuvre dans le cadre de la démarche participative associée à l'élaboration du PLUi-H. Les actions de concertation menées ont bien été réalisées selon les modalités définies lors de la prescription de l'élaboration du PLUI.

Outils	Retour sur expériences
L'organisation de plusieurs réunions publiques	Les réunions ont constitué les temps forts de la concertation tout au long des études. Les échanges ont été riches. Les besoins, attentes, préconisations et inquiétudes ont été entendus. Des réponses ont été apportées à chacune des questions posées. La participation aux réunions a montré un intérêt certain pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-H). La répartition géographique des réunions publiques a également contribué à une forte mobilisation des habitants.
La mise à disposition de registres de concertation dans chaque commune	Un nombre de remarques déposées très limitée, malgré une information sur l'existence des registres largement diffusée.
L'existence d'une adresse mail dédiée à l'urbanisme	Une adresse mail dédiée utilisée par les habitants, mais moins qu'attendu, malgré son accessibilité.
Les courriers adressés en mairie/ au siège de la CCSB	La CCSB s'est engagée à étudier chaque requête et des réponses ont pu être apportées par mail/courrier en fonction des moyens mobilisés. Les demandes adressées aux élus communaux ont par ailleurs été relayées par les maires lors des permanences en commune.
Les panneaux explicatifs et l'exposition itinérante	Sensibilisation, informations sur les étapes du projet et son contenu. Quelques visites en mairies et des retours plutôt satisfaisants sur le contenu apporté.
La rubrique « urbanisme » du site internet de la CCSB et sites internet des communes	Nombreuses visites avérées sur la rubrique « urbanisme » du site internet de la CCSB. Plusieurs communes ont d'ailleurs mis en place un renvoi automatique de leur site internet à cette rubrique dédiée. Explications claires et facilement accessibles pour tout utilisateur.
Les parutions dans la presse locale et départementale	Sources d'informations classique et efficace sur le territoire concerné par le projet de PLUi-H.

Le public a mobilisé les outils pour faire part de ses questionnements, demander des évolutions en matière de zonage notamment. Cette concertation a permis aux habitants, aux différents acteurs du territoire et à toutes les personnes intéressées de comprendre et mieux connaître cet outil. La concertation a permis :

- De désamorcer les craintes liées aux changements réglementaires par le dialogue.
- D'assurer la cohérence du projet en croisant les visions des élus, des partenaires (PPA) et des habitants.
- D'intégrer les spécificités locales tout en respectant les politiques nationales.

Points d'amélioration : Bien que les outils soient variés, le nombre d'observations écrites reste parfois limité par rapport à l'importance du document, soulignant que la participation se concentre souvent sur les enjeux fonciers individuels plutôt que sur le projet global.

En conclusion, le bilan est considéré comme favorable, ayant permis une co-construction réelle du document d'urbanisme avant son arrêt définitif et l'enquête publique prévue pour 2026.